

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUILLET 2020**

L'an Deux Mil Vingt, le 10 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
présents : 13 représentés : 2 votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 30 juin 2020

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Monique DA COSTA, Monsieur Roger CHARVIN, Mesdames Aurore CHARLEMAGNE, Delphine HUGOT, Martine SUNDBERG, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Henri DUC, Arnaud LAVENDOMNE et Joël RIMET.

Pouvoir : Madame CELERIEN Françoise a donné pouvoir à Jeannine FOURNAT.  
Mathieu GASCARD a donné pouvoir à Bruno VITTE.

**ORDRE DU JOUR** :

- Subventions associations Année 2020
- Approbation tarifs périscolaire
- Approbation règlement périscolaire
- Désignation représentants SDED
- Cession amiable voies privées Lotissements Les Monts du Matin
- Budget commune : Décision modificative n°1
- Commission des Impôts
- Prescription de l'établissement d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- Informations et Questions diverses
  - Cardiosecours (devis)

Madame Jeannine FOURNAT a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 JUIN 2020 EST APPROUVE A  
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter quatre délibérations (RD 532 – Calibrage entre Eymeux et La Baume d'Hostun – Ajustement du pacte financier et fiscal – Fixation du nombre d'adjoints au maire – Création d'un poste de conseiller municipal délégué).

### **Subventions associations Année 2020**

Jeannine FOURNAT, présente à l'assemblée le tableau des subventions 2020 pour approbation. L'objet de ces subventions est de financer le fonctionnement des associations énumérées ci-dessous.

Le conseil municipal approuve le tableau des subventions 2020 tel que présenté ci-dessous :

<b>TIERS</b>	<b>MONTANT</b>
- Espérance Hostunoise	1 300,00 €
- Les amis du village	300,00 €
- Sou des écoles	390,00 €
- ACCA Hostun	160,00 €
- Anciens Combattants	80,00 €
- FNACA	100,00 €
- Club de l'Age d'Or	310,00 €
- Association Chemin Roches aux Berthonnettes	110,00 €
- Association du Syndicat du chemin du Château	110,00 €
- Association Amicale du personnel communal	70,00 €
- Mémoires de la Drôme	77,00 €
- Familles rurales	300,00 €
- Comité des Fêtes	500,00 €
- ADMR	400,00 €
- Harmonie	1 000,00 €
- Harmonie (soit 30 € par élèves)	90,00 €
- Harmonie (soit 100 € par élèves aggro)	300,00 €
- PTCH	150,00 €

Pour rappel : il a été attribué lors de la séance du 13 janvier dernier, la subvention suivante :

- Cantine 5 600,00 €

### **Approbation des tarifs du périscolaire et du règlement intérieur**

Bruno VITTE rappelle que la gestion du périscolaire est à la charge de la commune.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les tarifs.

A savoir :

Quotient familial	Tarifs 2019/2020					Tarifs 2020/2021				
	Matin	Midi	Goûter	Soir		Matin	Midi	Goûter	Soir	
	Heure	Heure		Heure	1/2	Heure	Heure		Heure	1/2
≤ 550	1,75	0,95	0,85	1,75	0,95	1,75	0,95	0,85	1,75	0,95
551-750	1,95	1,15	0,85	1,95	1,05	1,95	1,15	0,85	1,95	1,05
≥ 750	2,15	1,35	0,85	2,15	1,15	2,15	1,35	0,85	2,15	1,15

Il dit également qu'il est nécessaire de valider le règlement intérieur de l'accueil périscolaire afin de concevoir le dossier d'inscription pour la rentrée scolaire 2020-2021.

A cette fin, il donne lecture de ce règlement.

### **ENERGIE SDED – Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme Désignation de 2 représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité syndical du SDED**

Bruno VITTE donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 5 mars 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants du collège du Groupe A pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité Syndical du SDED dont la commune est membre. Il indique que le syndicat a demandé que le conseil municipal annule et remplace la délibération du 8 juin dernier n°06-06-2020.

Il a été décidé de désigner : Bruno VITTE et Patrice BERTRAND.

***Cession amiable de la voirie privée des lotissements « Les Monts du Matin » à la commune pour transfert dans le domaine public communal***

Dans le cadre de futurs travaux notamment au niveau de l'éclairage public, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies. La voirie cadastrée section AK 175 – AK 176 – AK 177 – AK 178 – AK 192 – AK 193 – AK 196 – AK 198 – AK 203 – AK 207 et AK 208 (relative au lotissement Les Monts du Matin), est d'ores et déjà ouvertes à la circulation publique et serait donc classée dans le domaine public communal, ainsi que les réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales, qui s'y trouvent en sous-sol. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

A ce titre, il est nécessaire de transférer la voirie privée des lotissements « Les Monts du Matin » dans le domaine public communal après signature d'un acte notarié constatant ce transfert de propriété à la commune à l'étude de l'Office de notaire des Portes du Vercors.

***Budget commune : Décision Modificative n°1***

Jeannine FOURNAT informe que nous avons reçu une remarque provenant de la trésorerie par rapport à l'établissement du budget. Il est nécessaire d'augmenter et diminuer des crédits dans certains comptes afin de régulariser les écritures d'investissement et de maintenir le budget communal à l'équilibre.

***Commission Communale des Impôts Directs  
Constitution de la nouvelle commission***

Jeannine FOURNAT rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

A ce titre, il convient de présenter une liste comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants qui seront ensuite désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

***Prescription de l'établissement d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)***

Au vue des nouvelles élections, Bruno VITTE indique qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération prise lors du conseil municipal du 17 novembre 2014 afin de constituer une nouvelle commission locale, à savoir :

- \* Bruno VITTE, Maire
- \* Benoit VILLARD,
- \* François CHIEUX,
- \* Mathieu GASCARD,
- \* Henri DUC (cinq représentants au moins) sont nommés pour représenter la commune ;
- \* le Préfet ou son représentant,
- \* le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- \* le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;

Ainsi que les personnes qualifiées suivantes :

- \* Jean-Pierre OVION et Jacques TERPANT au titre de la protection du patrimoine culturel ou environnemental
- \* Sylvain CHABERT et Samuel GIRARD au titre des intérêts économiques locaux ;
- \* Bruno VITTE, Maire est désigné pour assurer la présidence de la commission locale de l'AVAP.
- \* L'architecte des bâtiments de France territorialement compétent est désigné comme membre associé avec voix consultative.

***RD 532 – Calibrage entre Eymeux et La Baume d'Hostun***

Bruno VITTE rend compte de l'avancée du projet de recalibrage de la RD 532 entre Eymeux et La Baume d'Hostun, entre les PR29+200 et 33+800. Il indique également que les services du département ont

demandé d'annuler et de remplacer la délibération prise lors du conseil du 11 juillet 2019 n°10-07-2019 afin de mettre à jour le dossier au vue des nouvelles élections.

A ce titre, l'assemblée décide de valider les principes et les emprises du projet d'aménagement de la RD532 entre La-Baume-d'Hostun et Eymeux et autorise le Département, Maître d'ouvrage de l'opération, à intervenir et réaliser des travaux ou à aménager les voiries communales existantes qui seraient concernées par le présent projet de recalibrage de la RD532, notamment le Chemin des Buissonnats (voirie intercommunale (VC n°38)) et la rue des Lauriers et le chemin dit de « Pelleraut ».

### ***Ajustement du pacte financier et fiscal***

Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans agglo relative au pacte financier et fiscal en date du 6 juillet 2017, du 4 avril 2019 et du 23 janvier 2020,

Considérant le rapport de la CLECT approuvé en 2019,

Considérant que les dispositions antérieures sont maintenues,

Considérant la nécessité d'actualiser les conditions de révision des attributions de compensation au bénéfice des Communes,

Bruno VITTE indique qu'il y a lieu d'approuver les modifications du projet de pacte financier et fiscal et d'approuver à compter de 2020 la majoration des attributions de compensation au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux perçues par la Communauté d'agglomération selon les principes suivants : 100 % des sommes perçues sur les installations de panneaux photovoltaïques en toiture pour les Communes de moins de 2 000 habitants, 30 % pour toutes autres Communes et installations de nature photovoltaïque.

### ***Fixation du nombre d'adjoints au maire et création d'un poste de conseiller municipal délégué***

Bruno VITTE expose au conseil municipal que la délibération du 8 juin 2020 n°03-06-2020 relative aux indemnités de fonctions des élus a fait l'objet d'observations de la part du contrôle de légalité. Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 25 mai dernier n°01-05-2020.

Pour régulariser la situation, il est par conséquent décidé d'élire 4 Adjoints ainsi que de créer 1 poste de Conseillers Municipaux Délégués pour les domaines suivants :

- Travaux et environnement

De ce fait, Monsieur Roger CHARVIN est nommé.

### ***Informations diverses***

#### **\* Journée « Action Citoyenne » :**

Une demande a été réalisée afin de prévoir sur une journée, le nettoyage de la commune en faisant appel à des volontaires bénévoles.

Joël RIMET et Henri DUC se sont proposés pour organiser cette journée qui pourrait être un rassemblement annuel.

#### **\* Projet du « Cœur de village » :**

Une première esquisse a été présentée à la commission constituée pour ce dossier. Cette première présentation a satisfait l'ensemble des participants. Une réunion technique doit avoir lieu prochainement.

#### **\* Ambroisie :**

François CHIEUX a fait un état des lieux avec les services de l'agglo pour constater de l'état d'avancement de la poussée de l'ambroisie sur l'ensemble de notre commune. Il s'avère qu'il y en a un peu partout. Nous rappelons que chaque personne doit éradiquer cette mauvaise herbe très allergisante.

#### **\* Défibrillateur :**

Les élus en charge de ce dossier, sont entrain de consulter différents prestataires.

*La séance est levée à 21 heures 30.*